L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 JANVIER 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES - EDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Un an, $10 par semaine, 20c par numéro, 5c.
Prix réduit pour les villes de campagne.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Publiée le Mardi et le Samedi :
Par an, $5; par semaine, 10c.

PARIS D'ANNONCES.
Les annonces commerciales, placées à une seule fois dans l'un ou l'autre numéro du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces publiées par bilprudhon, paieront comme annonces commerciales pour chaque insertion.
Les annonces de naissances, mariages et décès, $2 50 pour chaque insertion.
Les annonces publiées dans la page éditoriale, paieront $2 50 le carré par mois.
Les annonces doivent régulièrement et souvent être changées, sinon elles paîtront et devront pour les nouvelles insertions, tel décompte qu'il sera convenu avec elles ; sans quoi on ne répondra pas de leur publication.
Toutes les annonces d'affaires paieront 25 centimes de plus pour chaque insertion.
Toute annonce semestrielle doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de grandes affaires sont ouverts à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI MATIN, 10 JANVIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions depuis, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par Duncan Smith, Yetzer & Co—aux heures et de vente, dans la grande salle d'encan, au premier, No 90 rue de Chartres, à vente de tableaux à l'huile, d'articles intéressants d'Allemagne et d'Allemagne.

Par E. Roger & Co—à leur salle d'encan, 540 caisses bière, soda-ale et bredequins.

Par G. de Pradel—à la Bourse des Négociants et des Encaisseurs, un magnifique emplacement pour les affaires, connu sous le nom de "Louisiana Hall," au coin de rues Hagnet et Front Levée.

Par G. Vaughan, No 18 rue Carondelet—à vente publique, Jambons, mores, riz, orge, beurre, bœuf fumé, etc., etc.—Revolvers.

Par John C. Bloom, au No 24 de la rue Bienville—à vente publique meubles, habillements, chemises et chaussures.

Par J. F. Robinson, au No 49 et 51 de la rue Gravier—à vente publique, meubles, fromage de Limbourg, sardines.

Par D. E. Murphy, à 10 heures, au No 47 de la rue des Magasins—Blanc de céruse pur, chaux pour blanchir.

Par Hotchkiss & Marks, au Nord de la rue de Chartres—à vente publique, 1000 mesures de sacs, empereurs, brosses à cheveux—spécialement de salaire, lingerie, chemises, caleçons, couvertures, sans remarque.

Par Vincent Fox & Co., au No 16 de la rue de Chartres—à vente publique, couvertures, flanelles, indiennes, cachemirs, calicots, bonneterie, linge de table, etc.

☞ Adresse vos condoléances chez M. Kreese Tupelo, 93 Vieille Levée.

☞ Nous informons prix d'apprêt l'attention de nos lecteurs aux annonces des beaux arts sur les tableaux de MM. Gardner Smith, Yetzer & Co. (Gardner Smith, curateur), vendent, CE SOIR, à 8 heures et demie, au No 90 de la rue du Camp, rez-de-chaussée. Ces tableaux sont de peintres distingués. On peut les voir examiné. Les catalogues sont prêts.—Voir Par. M. Gardner Smith, Yetzer & Co vendent de ce soir, LE MATIN, à 10 heures.

L'inauguration de la Bourse.

Nous n'avons pu donner hier qu'un résumé très-bref de l'inauguration de la Bourse de la Nouvelle-Orléans. L'importance du sujet nous oblige à revenir sur les discours qui ont été prononcés, et sur les excellentes idées qu'ils contiennent.

M. J. C. Denuice, qui ses connaissances étendues et sa longue expérience des affaires commerciales de tout genre avaient naturellement désigné au choix des fondateurs comme surintendant de la Bourse, a fait un historique très intéressant de ces institutions, depuis la fondation du Change des marchands à Rome, cinq cents ans avant l'ère chrétienne, et celle de la Bourse d'Alexandrie en Egypte jusqu'aux établissements analogues des temps modernes. A cette reminiscence de l'antiquité, il a joint de précieux renseignements, résultat de ses observations personnelles, sur l'organisation des Bourses de New-York et des autres grandes villes du Nord et de l'Ouest et sur les avantages qu'elles présentent aux différentes branches du commerce.

La nécessité d'une Bourse n'a pas besoin d'être démontrée, il n'est pas un seul homme d'affaires qui ne l'ait depuis longtemps comprise. Aussi est-on prêt à s'expliquer comment la Nouvelle-Orléans, dont l'importance commerciale dépasse celle des autres villes de l'Union, à deux ou trois exceptions près, a été jusqu'à ce jour d'une institution aussi utile à la transaction des marchés. Aujourd'hui, il n'est établi, il ne reste plus qu'a en tirer le meilleur parti possible, et, à cet effet, il n'y a qu'à suivre les utiles suggestions fournies par l'honorable président de l'association, M. Charles Briggs.

Si notre place est restée arriérée de ses rivales, cela tient au défaut d'entente entre nos marchands, et à l'indifférence qu'ils ont témoignée chaque fois qu'il s'est agi de coopérer à une entreprise d'intérêt public qui nécessitait le concours de l'intelligence et des capitaux de tous. Ce manque d'accord et cette apathie ont nui en grande partie, le résultat de leur isolement, et cet isolement doit cesser du jour où l'existence d'une Bourse les ramura forcément au même heures et mettra en contact journalier les représentants des branches les plus importantes du commerce de notre place. Sans négliger leurs intérêts particuliers, les négociants et les amateurs auront presque quotidiennement l'occasion d'échanger leurs idées sur les moyens d'étendre les relations commerciales de la Nouvelle-Orléans par l'accroissement on par l'amélioration des voies de communication, et par l'extension des avantages qu'offre déjà notre ville comme marché de vente pour les produits agricoles, et comme marché d'approvisionnement pour les producteurs.

Il s'agit de retenir les clients que nous avons déjà et d'en attirer d'autres, de rivaliser d'une part avec New-York, qui cherche à nous enlever le Texas, et d'empêcher Mobile et Memphis de détourner de nous la clientèle des Etats voisins. L'achèvement des droits de tonnage et de débarquage, la création de nouvelles lignes de chemins de fer, servant à abréger les distances, doivent concourir à ce but. Il faut pour cela la coopération des capitalistes et des institutions financières et l'encouragement des autorités locales et d'Etat.

Mais, comme le dit M. Briggs, « si tous les capitaux actuellement enfermés dans notre communauté employés à des spéculations sont ramenés à bien, réalisés, judicieusement appliqués à ces entreprises d'intérêt général, on peut manquer pas de fonds pour les réaliser ; car les spéculations aléatoires dans lesquelles beaucoup de gens engagent leur temps et leurs capitaux ne paient que souvent une rude somme pour la fortune, tandis que les entreprises profitables et fructifères en même temps à la prospérité générale, trouvent abondamment de l'emploi à toutes les intelligences, à tous les bras, et à tous les capitaux. »

Les nécessités présentes ne doivent pas nous faire négliger les intérêts de l'avenir. La Nouvelle-Orléans, par sa position géographique, peut être appelée à prendre un développement immense. Il est donc nécessaire de mettre à profit les moyens de travaux qui bien que gigantesques ne sont rien d'impraticable. La création d'un canal à travers la Floride raccourcirait la distance qui nous sépare de New-York, de Liverpool et du Havre. La navigation à vapeur entre la Nouvelle-Orléans et les ports européens pourrait s'effectuer en quinze jours et nous permettrait de réaliser un commerce direct d'importation et d'exportation, qui est le plus sûr moyen pour nous de monopoliser la clientèle de la vallée du Mississipi. Un autre canal à travers l'isthme de Tehuantepec nous placerait à cinq ou six jours de distance du Pacifique et ouvrirait de nouveaux horizons à l'esprit d'entreprise de nos marchands.

Le parlement de l'Inde de Sept nous annonce qu'il est en cours par 14 des rivières américaines. Ceci donne une idée de l'importance d'un esprit éclairé qui comprend la marche rapide du progrès de l'époque actuelle.

Avant cependant, de voir ces projets grandioses se réaliser, la Nouvelle-Orléans a beaucoup à faire pour se mettre seulement à la hauteur de sa destinée présente. La question des levées, celle du curage des ponts du Mississipi, l'amélioration des quais, l'établissement de docks, les communications avec le Texas, l'ouverture de nouvelles lignes de chemin de fer et de bateaux à vapeur offrent compter l'attention de tous ceux qui ont intérêt au maintien et à l'accroissement de nos relations commerciales, et la réunion leurs efforts, pour obtenir l'exécution de toutes ces mesures d'une importance vitale et d'accélérer la solution des problèmes financiers et autres qu'ils soulèvent.

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.—Un grand concert vocal et instrumental doit être donné ce soir à la Salle de la Compagnie Allemande, encouragé par la présence du Baron de Bonnet, par M. Charles Gabrasme, pianiste, avec le concours de Mlle. ... et MM. Fernando, Wahlenfeldt, Smith et Robert Meyer. Le programme nous a paru heureusement choisi et attrayant. On commencera à sept heures et demie.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Après *Le jeu fait perdre* que tous connaissons déjà et qui a été fort bien joué par MM. Chamoin et Mary, et Mme Dudemont, Garrier et Blondelet, nous avons entendu mardi soir la comédie toujours intéressante bien qu'ancienne : *On demande un gouverneur*. M. Lacroix a joué le rôle de Frederic de Marsan avec beaucoup d'aisance et de finesse ; il a eu beaucoup de succès. Nous ferons des compliments à M. Rousseau qui a été excellent dans le rôle de Durenseul, à M. Roche qui a bien personnifié celui de l'usurier, et à M. Gerber qui a très gentiment joué le rôle de Nicolier, et qui, nous le remarquons avec plaisir, gagne tous les jours. Madame Gravier excelle dans les rôles d'ingénue ; quant à Mlle Thorey, elle avait pris de chose à dire, mais elle a eu un grand succès de tournure et de toilette, ce qui est dans ses attributions de grande coquette.

Ce soir on donne *Le Mari à la Campagne*, belle comédie en 3 actes, *La Capucet et la Payse*, et *Les Deux Aveugles*, opérette.

Demain la troupe italienne de M. Roncari doit débuter par *Ernani*, un des meilleurs opéras de Verdi. On nous promet de belles voix, jeunes et bien timbrées et quelques talents conservés par de nombreux succès. La troupe est nombreuse et comprend une cinquantaine de personnes. Nous avons l'espoir qu'elle trouvera auprès du public un accueil assez encourageant pour prolonger ses représentations à l'Opéra au moins pendant quelques semaines.

LES ENQUÊTES DU CORONER A NEW-YORK.—Nous constations dernièrement que du 15 mai au 1er janvier le coroner de la Nouvelle-Orléans avait été appelé, à tenir 739 enquêtes, chiffre effrayant mais dans lequel les affranchis morts sans assistance médicale figurent pour plusieurs centaines. A New-York, le total des enquêtes pour toute l'année 1866 ne s'élève qu'à 735 ainsi répartis :

35 domestiques, 61 suicides, 36 infanticides, 223 décès par immersion, 21 par suite d'incendie ; 8 par explosion de kérosène, 235 par coups de soleil, 46 par accidents de chemins de fer à chevaux ; 10 sur les chemins de fer à vapeur, 24 occasionnés par des voitures ordinaires, &c.

CHRONIQUE LOCALE.

CHARGES DU JUGE ABELL DEVANT LE GRAND JURY.—Hier matin, le juge Abell a délivré de nouveau au Grand Jury un fort important document. Après avoir tracé les devoirs de ce corps, le juge lui signale le crime d'incendie, commis naguère par une fréquence même dans notre ville un développement extraordinaire. Les incendies éclatant souvent dans des endroits les moins exposés au danger annoncent nécessairement que la main de l'incendiaire est à l'œuvre. Le Grand Jury délibérait à huis clos, avec le pouvoir de mander des témoins, et à même d'opérer des pleines recherches sur la cause de ces conflagrations.

Le juge Abell a ensuite appelé l'attention du jury sur l'état d'anarchie, de guerre civile qui règne dans le Texas, et sur les violations de la neutralité qui se commettent journellement sur la frontière du Rio Grande. Il a terminé en recommandant à l'attention du Grand Jury les relations commerciales de la Nouvelle-Orléans avec le Mexique.

Le nombre des volumes dans la bibliothèque est de 16,572.

Le surintendant W. O. Rogers présente un rapport élaboré. On avait admis 223 élèves nouveaux et 500 avaient quitté.

Nombre des assistants : 12,711. Nombre des surveillants : 14,023.

LE PÉTROLE POUR LES LAMPES DE LA VILLE.—Le comité spécial récemment nommé pour considérer les meilleurs moyens d'éclairage pour la ville, particulièrement les carrières de St Vil, se rassemblera ce soir, à 6 heures, dans la salle des Assistants, pour délibérer sur la proposition d'éclairer, comme expérience, avec le pétrole, trois rues sur les derrières de la ville.

PAR LE TELEGRAPHE

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Londres, 7.—On nie que les Turcs aient arrangé les choses d'une manière satisfaisante pour le gouvernement italien.

Liverpool, 9 au soir.—Coton. Le marché aujourd'hui a été languissant et les cotes ont fléchi de 1/8 de penny depuis vendredi dernier. Middling splendid, 14 1/8 d.

Paris, 8 au soir.—La bourse a été calme aujourd'hui avec une tendance à la baisse. Les 3 pour cent fermé à 68 fr. 92 1/2 c.

Frankfort, 8.—5-20, 76 3/8.

Augusta 9.—Le Grand Jury, sur des témoignages de nègres, a blamé des bills d'accusation contre quelques contrefacteurs.

Le feu qui a détruit la école de Kingston où 30 affranchis ont été brûlés a pris naissance dans les cellules.

Harrisburg 8.—Le gouverneur Curtin a toutes les chances pour être élu sénateur.

Washington 8.—Le *Republican* de ce matin publie ce qui suit :

Washington, D. C., 7 janvier 1866.

A Son Excellence le gouverneur Johnson.

Mon cher gouverneur,

Je ne puis vous remercier trop cordialement de votre lettre de Nashville datée du 30 décembre 1866, reçue mercredi soir. Il n'y a pas un mot in une syllabe qui n'ait mon plus franche approbation. J'ai lu et relu votre lettre et j'arrête que vous m'adressez de Nashville et j'ai montré les deux à plusieurs intimes amis, afin de pouvoir bientôt les soudroyer dans mes deux journaux, le *Chronicle* et la *Prise*. Après de si beaux exemples, je pense que les sénateurs et représentants de la Louisiane seront admis, et s'il en est ainsi, il est aisé de prévoir que ceux du Tennessee seront admis également. La seule personne que je trouve opposée à votre théorie et qui hésite maintenant sur la véritable route à suivre à propos de l'admission de la Louisiane, est M. Seward. Il peut être ainsi par Wade, Wilkinson, Chandler et quelques autres, mais le sénateur Wilson, du Massachusetts, est ouvert et décidé dans sa politique, et qu'il entretiendra avec les membres. La tentative d'entraver l'admission d'Etats comme le Tennessee et la Louisiane qui après tant de souffrances sont parvenus à réorganiser leurs gouvernements de fond en comble, serait une triste entreprise. Le fait est, mon cher gouverneur, que nous ne pouvons rester à la paix.

Si le peuple du Sud met bat les armes et demande à rentrer dans l'Union sous les conditions de la proclamation d'amnistie, qui comprend l'abolition de l'esclavage par l'amendement de la Constitution et consentant à la restauration de la vieille Union, tout parti qui repousserait un pareil appel bombarderait dans la confusion, et nous ne pouvons pas essayer d'embarrasser des questions comme celles qui prennent en main l'affaire du Tennessee et de la Louisiane en essayant de légiférer sur le suffrage des nègres parce que cette question appartient aux Etats et il semblerait fort étrange que les législatures des Etats libres refusassent conférer le droit de suffrage aux nègres émancipés et au moment où la nature de la société dans le Sud, qui ne reconnaît aucun droit électoral dans la plupart des Etats libres. J'espère que l'exemple des habitants de la Louisiane qui acceptent volontairement et cordialement les conditions offertes par le gouvernement, sera suivi dans d'autres régions et que notre commune à la vieille confédération, n'aura pas besoin des troupes pour la défendre. J'entre encore ce matin avec beaucoup d'intérêt. Votre premier et vos conseils sont besoin.

Votre, &c., J. W. FORNEY.

Washington, 9.—Les conservateurs disent que le Président ne consentira recevoir des députés de paroles à cause du rappel de la 14e section. Ils disent que le rapport est originairement venu d'un changement de routine dans le bureau du secrétaire général. Un gradué de West Point est le secrétaire général.

New York, 9 h. 30 m.—Coton inactif et sans changement ; vendues, 500 balles.

L'argent et le sterling n'ont pas changé.

Richmond, 9.—La Législature a adopté une résolution pour ratifier l'amendement. Il y a eu unanimité contre dans le Sénat, et il n'y a eu qu'un vote négatif à la Chambre.

Galveston, 9.—Le steamer Thames, capt Swift, parti de la Vera Cruz le 5 avec des passagers, est entré ici pour faire du charbon. Il va à la Nle Orléans.

Plusieurs passagers, hommes de sens, m'ont rapporté que l'armée française était entièrement partie de Vera Cruz, l'arrière-garde étant à Queretaro.

Le maréchal Bazaine a lancé des ordres pour que le dernier soldat français fut embarqué le 1er mars.

Des avis positifs de San Luis de Potosi, du 6 décembre, y laissent le commandant français établi avec des forces. L'armée fédérale sous Trevino est d'environ 5,000 hommes, mais dispersée et devant des empruntés forces dans les Mexicains, disait-on, attendait que l'arrière train des Français et le Trésor eut passé pour attaquer la capitale.

Maximilien se tient ferme à Puebla.

Une expédition française est dirigée sur Tampico pour délivrer cette ville devant se partir. Les troupes françaises comptent 5,000 hommes, mais il n'y a en ce moment que 2 transports et 3 frégates, on y comprenant la frégate autrichienne qui est à la Vera Cruz.

La force mexicaine impériale adhérant à Maximilien compte 20,000 hommes tous armés des arsenaux français.

L'empereur Maximilien n'a pas la moindre intention d'abdiquer. Les Français ont mis d'une grande sévérité envers les personnes qui, à la Vera Cruz, ne prononçaient pas Napoléon et Campbell a tenu arrivée dans la baie. Dupain, commandant, est accusé d'approuver les mauvais traitements des Français envers les mexicains.

Le commandant en chef de l'armée française a fait dernièrement emprisonner Chas. Morehead, de la maison Darrin & Co., à Sn Luis. Dans un doujon malsain et a ordonné qu'un pauvre conducteur condamné, appelé Polk, du Texas, recevrait 300 coups de fouet pour avoir pris le cheval d'un officier français par la bride afin de se protéger et n'être pas écrasé.

Les guérillas ont fait dérailler un train jeudi 3 janvier, à une fois e distance de la Vera Cruz, pillant le train et tuant les soldats français qui y trouvaient.

Galveston, Texas, 9.—Reçu, en deux jours, 736 balles de flow middling à 23 c. Le marché n'est pas assis.

Le steamer Sunflower a coulé bas, dimanche soir, au dessus du Ferry de Patrick sur la Trinité avec 553 balles de coton à bord. Le bateau est totalement perdu, mais le coton a presque tout entier été sauvé. On rapporte que le steamer S. J. Lee a aussi coulé bas.

Le *Courrier* rapporte qu'il y a eu plusieurs *lynchades* tout récemment à Calhoun et dans la partie haute du comté de Washington.

Vicksburg, 9.—Descendu la Lily et le John Kilpour. Le fleuve baisse lentement. Le temps est couvert.

New York, 9 janv. au soir.—Le coton était lourd à la clôture. Ventes : 2000 balles. Upl. Mid. à 31 1/2 et Orleans à 35 1/2. Saindoux à 11 1/2 à 12 3/4. Riz inactif, café calme, sucre bien tenu, mélasse ferme mais languissante. Argent ferme à 7 p. 0/0. L'or a fermé à 133 3/8. Fret inactif.

New York, 9 janv.—Wagner, qui assassina sa femme en juillet 1865, a été condamné aujourd'hui à être exécuté.

Quarante quatre teneurs de loteries ont été arrêtés aujourd'hui, et tenus de fournir caution pour comparaître devant le juge, sous l'accusation d'avoir violé les lois d'Etat.

On collecte en ce moment des souscriptions pour les malheureuses familles de ces quatre hommes qui ont péri si misérablement à bord du yacht Fleetwing.

New York, 9.—Le *Commercial* dit que le marché monétaire est très animé, l'argent se prêtant de 6 à 7 pour cent. On s'attend à avoir bientôt temps à une exportation d'espèces. Le sterling est nominal à 109 1/2. Les actions sont actives, et en hausse : 5-20 plus forts ; les effets du gouvernement, calmes.

Washington, 9.—Le président a envoyé à la Chambre des représentans aujourd'hui une longue partielle des personnes pardonnées, contenant tous les noms les plus en évidence dans chaque Etat du Sud.

Voyez la liste en question dans la dépêche anglaise.)

Memphis, 9.—Le temps est maugeaux et froid, et le fleuve baisse rapidement. Les affaires ont été très languissantes.

Le général Price et sa famille étaient à bord de l'Olive Branch qui est parti pour St-Louis au point du jour.

Coton calme et bien tenu à 30 1/2 à 31 1/2. Les autres marchés sont sans changement.

New York, 8 au soir—Le marché monétaire était animé à la clôture et en baisse à 7 0/0. Sterling 'inactif et nominal. Or faible à 133 3/8. Fonds du gouvernement lourds et plus bas. Coupons de 81 1/08 1/4 à 108 3/8 ; de 62 1/06 1/2 ; de 64 à 107 1/2 à 107 3/4, de 65 1/05 1/2 à 105 3/4 ; 10-40 de 98 3/4 à 100. Fonds plus bas mais fermes à la clôture. Illinois 110 1/2 à 9/8. Erie 65 1/8.

Mobile, 9.—Middling 32 et en bonne demande. Ventes 1400 balles.

Washington, 9.—*Chambres*.—Le secrétaire de la marine est requis d'informer la chambre si on a pris des mesures pour débarrasser le port de New York de la carcasse du steamer Scotland.

Le secrétaire de l'intérieur est requis de rapporter comment 3000 nègres vivant avec les Choctaws et les Cherokees pourront avoir leurs droits de citoyens.

Le comité sur les affaires navales a été chargé d'examiner la question d'allouer aux marins des bâtiments de guerre à voiles des soldes additionnelles.

Le comité des voies et moyens est chargé d'examiner s'il ne serait pas bon d'amender la loi du revenu de manière à exempter de la taxe les dons faits aux écoles indigentes, ainsi que le produit d'une loterie pour bénéficier les pauvres pour la corporation.

Le comité sur les affaires navales a été chargé d'examiner la question d'allouer aux marins des bâtiments de guerre à voiles des soldes additionnelles.

Le comité des voies et moyens est chargé d'examiner s'il ne serait pas bon d'amender la loi du revenu de manière à exempter de la taxe les dons faits aux écoles indigentes, ainsi que le produit d'une loterie pour bénéficier les pauvres reconnus du bois et du charbon aux frais de la corporation.

TRIBUNAL DES COMMISSAIRES DE POLICE.—L'officier P. Walsh est suspendu pour 30 jours, pour s'être soûlé pendant pendant son service de ronde.

L'officier Hennessy est suspendu pour 30 jours, pour avoir traîné en prison Mme E. Raymor et l'avoir fait détenir avec les femmes publiques.

L'officier J. Ashley, pour une conduite à peu près semblable, a été suspendu pour 10 jours.

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES.—M. Lesdernier, comptable, a présenté le rapport des dépenses pour le mois de décembre :

Allocations,	$27,500
Déboursés,	$26,671
Balance,	$828

Bâtiments, 21 propriétés, $6,283.

M. Mason, du comité pour les livres, rapporte les titres de plusieurs livres adoptés. Le rapport est accepté.

M. Fenno, rapporte par sur les 32 professeurs qui ont passé l'examen de profession, 29 ont avait été trouvé compétents. Le rapport recommande plusieurs transmis demandés pour l'introduction de la langues française.

(Communiqué.)

IMPORTANT POUR LES BOUCHERS.

A M. l'Editeur de l'*Abeille* de la Nlle Orléans.

Je vous prie d'avoir l'extrême obligeance d'insérer dans votre estimable journal les questions suivantes, pour le bénéfice de vos lecteurs dont les intérêts sont si bien protégés par les journaux de la ville.

Le soussigné appelle l'attention des Pères de la Cité et celle du public en général sur les faits suivants :

Nos sages Pères de la Cité qui ont à cœur les intérêts de cette communauté et sont toujours à la taxer à l'extrême, ont trouvé à propos dans leur sagesse d'imposer sur les bouchers de la ville une taxe pour l'occupation de propriétés appartenant à ladite ville, dont ils paient déjà un fort loyer. (No 659, nouvelles séries, section 68, ainsi conçue : Chaque boucher, pour chaque étal ou table, à son usage ou contrôle par lui, selera $20.) Maintenant, le Conseil de ville a le droit, de faire une ordonnance pour forcer les bouchers de payer une taxe pour les propriétés appartenant à la ville, alors avec même droit les Pères de la Cité peuvent passer une ordonnance exemptant tous les propriétaires de payer des taxes, puis en appeler aux locataires pour payer les mêmes taxes sur des propriétés qui ne leur appartiennent pas, mais dont ils paient déjà le loyer.

La ville possède quatorze marchés dont le revenu annuel est d'environ trois cent mille piastres. Plus des deux tiers de ce montant est payé par les bouchers. Votre humble serviteur est un de ces bouchers, exerçant paisiblement boucher de campagne, occupant deux tables au marché de la rue des Magasins pour lesquelles il paie à la ville la somme de $450 pour chacune et cela par an. Et d'autres dont les affaires sont plus étendues paient en proportion de la viande qu'ils apportent au marché depuis $12 jusqu'à $15 par jour, soumis, ainsi que chaque table de 8 pieds sur 3, à 25 cents par jour ; pour chaque bœuf, 50 cts, pour chaque veau pesant plus de 100 livres, 50 cts ; pour chaque mouton ou cochon de lait, 25 cts. Cela seulement pour les taxes de la ville, non compris celles de l'intérieur, etc. Et, de plus, l'Etat assume taxe sur directement quelque par les bouchers et indirectement par les consommateurs. Par conséquent elle atteint toute la population aussi bien que les bouchers.

Je suggère aux lecteurs d'adresser une pétition au Conseil municipal demandant la suppression du rappel d'une telle ordonnance ou section d'ordonnance portant le No 28 et d'exempter les bouchers du paiement de la taxe de $20 pour chaque table occupée par lui ou ses employés, comme paiement de taxes sur propriété appartenant à la ville.

Je soussigné espère que l'honorable Conseil fera droit à cette juste demande.

A. JEILLES, boucher,
Marchés Market

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 9 janvier.

Il ne s'est pas opéré de changements importants sur le marché, le mouvement d'affaires restreint dans presque toutes les branches. Le numéraire et les valeurs ont été demandés à des prix fermes et l'on a vendu à des taux modérés. Les prêts de la Cité et ceux du public en général sont les plus demandés. Nos sages Pères de la Cité qui ont à cœur les intérêts de cette communauté et sont toujours à la taxer à l'extrême, ont trouvé à propos dans leur sagesse d'imposer sur les bouchers de la ville une taxe pour l'occupation de propriétés appartenant à ladite ville, dont ils paient déjà un fort loyer. (No 659, nouvelles séries, section 68, ainsi conçue : Chaque boucher, pour chaque étal ou table, à son usage ou contrôle par lui, selera $20.) Maintenant, le Conseil de ville a le droit, de faire une ordonnance pour forcer les bouchers de payer une taxe pour les propriétés appartenant à la ville, alors avec même droit les Pères de la Cité peuvent passer une ordonnance exemptant tous les propriétaires de payer des taxes, puis en appeler aux locataires pour payer les mêmes taxes sur des propriétés qui ne leur appartiennent pas, mais dont ils paient déjà le loyer.

La ville possède quatorze marchés dont le revenu annuel est d'environ trois cent mille piastres. Plus des deux tiers de ce montant est payé par les bouchers. Votre humble serviteur est un de ces bouchers, exerçant paisiblement boucher de campagne, occupant deux tables au marché de la rue des Magasins pour lesquelles il paie à la ville la somme de $450 pour chacune et cela par an. Et d'autres dont les affaires sont plus étendues paient en proportion de la viande qu'ils apportent au marché depuis $12 jusqu'à $15 par jour, soumis, ainsi que chaque table de 8 pieds sur 3, à 25 cents par jour ; pour chaque bœuf, 50 cts, pour chaque veau pesant plus de 100 livres, 50 cts ; pour chaque mouton ou cochon de lait, 25 cts. Cela seulement pour les taxes de la ville, non compris celles de l'intérieur, etc. Et, de plus, l'Etat assume taxe sur directement quelque par les bouchers et indirectement par les consommateurs. Par conséquent elle atteint toute la population aussi bien que les bouchers.

Je suggère aux lecteurs d'adresser une pétition au Conseil municipal demandant la suppression du rappel d'une telle ordonnance ou section d'ordonnance portant le No 28 et d'exempter les bouchers du paiement de la taxe de $20 pour chaque table occupée par lui ou ses employés, comme paiement de taxes sur propriété appartenant à la ville.

Je soussigné espère que l'honorable Conseil fera droit à cette juste demande.

A. JEILLES, boucher,
Marchés Market

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 9 janvier.

Il ne s'est pas opéré de changements importants sur le marché, le mouvement d'affaires restreint dans presque toutes les branches. Le numéraire et les valeurs ont été demandés à des prix fermes et l'on a vendu à des taux modérés. Les prêts de la Cité et ceux du public en général sont les plus demandés. Nos sages Pères de la Cité qui ont à cœur les intérêts de cette communauté et sont toujours à la taxer à l'extrême, ont trouvé à propos dans leur sagesse d'imposer sur les bouchers de la ville une taxe pour l'occupation de propriétés appartenant à ladite ville, dont ils paient déjà un fort loyer. (No 659, nouvelles séries, section 68, ainsi conçue : Chaque boucher, pour chaque étal ou table, à son usage ou contrôle par lui, selera $20.) Maintenant, le Conseil de ville a le droit, de faire une ordonnance pour forcer les bouchers de payer une taxe pour les propriétés appartenant à la ville, alors avec même droit les Pères de la Cité peuvent passer une ordonnance exemptant tous les propriétaires de payer des taxes, puis en appeler aux locataires pour payer les mêmes taxes sur des propriétés qui ne leur appartiennent pas, mais dont ils paient déjà le loyer.

La ville possède quatorze marchés dont le revenu annuel est d'environ trois cent mille piastres. Plus des deux tiers de ce montant est payé par les bouchers. Votre humble serviteur est un de ces bouchers, exerçant paisiblement boucher de campagne, occupant deux tables au marché de la rue des Magasins pour lesquelles il paie à la ville la somme de $450 pour chacune et cela par an. Et d'autres dont les affaires sont plus étendues paient en proportion de la viande qu'ils apportent au marché depuis $12 jusqu'à $15 par jour, soumis, ainsi que chaque table de 8 pieds sur 3, à 25 cents par jour ; pour chaque bœuf, 50 cts, pour chaque veau pesant plus de 100 livres, 50 cts ; pour chaque mouton ou cochon de lait, 25 cts. Cela seulement pour les taxes de la ville, non compris celles de l'intérieur, etc. Et, de plus, l'Etat assume taxe sur directement quelque par les bouchers et indirectement par les consommateurs. Par conséquent elle atteint toute la population aussi bien que les bouchers.

Je suggère aux lecteurs d'adresser une pétition au Conseil municipal demandant la suppression du rappel d'une telle ordonnance ou section d'ordonnance portant le No 28 et d'exempter les bouchers du paiement de la taxe de $20 pour chaque table occupée par lui ou ses employés, comme paiement de taxes sur propriété appartenant à la ville.

Je soussigné espère que l'honorable Conseil fera droit à cette juste demande.

A. JEILLES, boucher,
Marchés Market

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mercredi, 9 janvier 1867.

Coton.—La demande a été fort restreinte ce matin, à l'ouverture du marché, et durant toute la journée elle a beaucoup peu active. Les prix, en général, peuvent être donnés à la vente, quoique presque tous les cas soient peu de disposition à faire des concessions, tandis que la liquidité des stocks en provoque de nouvelles offres. Les arrivages de l'intérieur ont été modérés depuis lundi, et ceux de la rivière ont été légers. Les ventes ont été de 1,000 balles, dont 500 à livrer, et les cotes sont comme suit :

Ordinaire	28	à 28 1/2
Bon ordinaire	29	à 29 1/2
Bon	30	à 30 1/2
Très bon	31	à 31 1/2
Choix	32	à 32 1/2
Fine	33	à 33 1/2
Fine jaune	34	à 34 1/2
Fine blanche	35	à 35 1/2
Extra fine	36	à 36 1/2
Fine extra	37	à 37 1/2
Fine extra jaune	38	à 38 1/2
Fine extra blanche	39	à 39 1/2
Choix extra	40	à 40 1/2
Choix extra jaune	41	à 41 1/2
Choix extra blanche	42	à 42 1/2
Middling	31	à 31 1/2
Bon middling	32	à 32 1/2
Middling fair	33	à 33 1/2

Décédé, mercredi, 9 janvier 1867, à 3 heures du matin, le Dr. ERNEST CAIRE, à l'âge de 77 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, de 10 heures, au domicile de la famille, rue Conti, entre Bourbon et Dauphine. Le convoi partira à 10 heures et demie précises.

Décédé, hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 77 ans, Mme Yve SIMON MATHE. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M. Le corps est exposé rue Roman, entre Hospital et Bayou.

Décédé, au collége de Spring Hill, Mobile, PIERRE COMMUNY, à l'âge de 16 ans. Les amis et connaissances des familles Communy, Le Monnier et Laroche, sont priés d'assister aux funérailles, à la demeure de son père, 31 rue Communy, rue des Remparts, No 203, aujourd'hui à 4 heures et demie précises.

Décédé, hier matin, à neuf heures, Mme LITTE DE LAROCHE, née de Lacroix. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, de la demeure de son père, 31 rue Communy, rue des Remparts, No 203, aujourd'hui à 4 heures et demie précises.

Décédé, hier, à 2 heures de l'après-midi, Mme Veuve SIMON MATHE, âgée de 77 ans. Ses amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M. Le corps est exposé rue Roman, entre Hospital et Bayou.

Décédé, au collége de Spring Hill, Mobile, PIERRE COMMUNY, à l'âge de 16 ans. Les amis et connaissances des familles Communy, Le Monnier et Laroche, sont priés d'assister aux funérailles, à la demeure de son père, 31 rue Communy, rue des Remparts, No 203, aujourd'hui à 4 heures et demie précises.

Décédé, hier matin, à neuf heures, Mme LITTE DE LAROCHE, née de Lacroix. Ses amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, de la demeure de son père, 31 rue Communy, rue des Remparts, No 203, aujourd'hui à 4 heures et demie précises.

Décédé, hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 77 ans, Mme Yve SIMON MATHE. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M. Le corps est exposé rue Roman, entre Hospital et Bayou.

Décédé, au collége de Spring Hill, Mobile, PIERRE COMMUNY, à l'âge de 16 ans. Les amis et connaissances des familles Communy, Le Monnier et Laroche, sont priés d'assister aux funérailles, à la demeure de son père, 31 rue Communy, rue des Remparts, No 203, aujourd'hui à 4 heures et demie précises.

Décédé, hier matin, à neuf heures, Mme LITTE DE LAROCHE, née de Lacroix. Ses amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles, de la demeure de son père, 31 rue Communy, rue des Remparts, No 203, aujourd'hui à 4 heures et demie précises.

Décédé, hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'âge de 77 ans, Mme Yve SIMON MATHE. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures et demie P. M. Le corps est exposé rue Roman, entre Hospital et Bayou.

Décédé, au collége de Spring Hill, Mobile, PIERRE COMMUNY, à l'âge de 16 ans. Les amis et connaissances des familles Communy, Le Monnier et Laroche, sont priés d'assister aux fun